

**Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme**

Une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le jeudi 04 avril 2024 à 8h00, à la salle des délibérations du conseil municipal.

Sont présents, Madame la conseillère Danielle Coutu ainsi que Messieurs les conseillers Martial St-Amant et Roger Landry.

Sont absents, Madame la conseillère Laurie Godin et Messieurs les conseillers Léon-Paul Darveau et Richard Duchesne.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Sylvie Coulombe, mairesse.

Est aussi présente, Nadia Genest, directrice générale et greffière trésorière p.i..

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux membres du conseil municipal, conformément à l'article 153 du Code municipal.

La séance extraordinaire est convoquée pour les points suivants contenus à l'ordre du jour

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à 8h00 et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 3. Règlement emprunt 480-24 (avis de motion et projet de règlement)
 4. Appel d'offre SEAO – Réfection des rues J-P Darveau et Mc Nicoll
 5. Camp de jour 2024- Adoption des tarifs 2024
 6. Période de questions
 7. Levée de l'assemblée
-

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

24-759

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 480-24 (avis de motion et projet de règlement)

Règlement no 480-24– Réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll

**Règlement numéro 480-24 décrétant une dépense de 1 531 430 \$ et un emprunt de 1 531 430 \$ pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Jean-Paul Darveau et la rue
Mc Nicoll**

24-760

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme désire procéder aux travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Jean-Paul Darveau et la rue MC Nicoll;

ATTENDU QUE la dépense est évaluée à 1 531 430 \$ et que les fonds généraux sont insuffisants pour payer la totalité des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'adopter un règlement d'emprunt pour se procurer la somme de 1 531 430 \$ nécessaire à l'exécution totale des travaux;

ATTENDU QU'AU moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le Gouvernement du Québec (subvention par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), de sorte que le présent règlement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter en vertu de l'article 1061 (alinéa 5) du Code municipal du Québec; ;

Monsieur le conseiller Martial St-Amant, par la présente :

- **Donne** avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 480-24 décrétant une dépense de 1 531 430 \$ et un emprunt de 1 531 430 \$ pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Jean-Paul Darveau et la rue Mc Nicoll
- **Dépose** le projet du Règlement d'emprunt no 480-24 – Réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll;

QUE ladite résolution est légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

4. APPEL D'OFFRE SEAO – RÉFECTION DES RUES J-P DARVEAU ET MC NICOLL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme désire procéder aux travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Jean-Paul Darveau et la rue Mc Nicoll;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit demander des soumissions par appel d'offres publiques par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

24-761

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que :

QUE le conseil autorise la directrice générale p.i. à demander des soumissions par appel d'offres publiques par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour les travaux de réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll;

QUE ladite résolution est légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

5. CAMP DE JOUR 2024- ADOPTION DES TARIFS 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme doit établir les tarifs pour son camp de jour en vue de la période estival 2024;

24-762

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement:

QUE les tarifs du camp de jour soit adopté selon les montants de ce tableau :

1 ^{er} enfant	50.00\$ par semaine
2 ^e enfant	45.00\$ par semaine
3 ^e enfant et plus	40.00\$ par semaine
Sorties payantes en supplément	Entre 10.00\$ et 30.00\$
Chandail obligatoire	15.00\$

QUE ladite résolution est légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande s'il est possible présentement d'effectuer la location de chalet avec AIRNB dans les secteurs de villégiatures. Présentement, la municipalité n'a pas de réglementation a cet effet.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-763

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne la séance est levée à 8h15.

Sylvie Coulombe
Mairesse

Nadia Genest
Directrice générale
et greffière-trésorière p.i.

Nadia Genest,
Directrice générale et greffière-trésorière p.i.